

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre de la Semaine de la Langue Française, la médiathèque organise un concours de dictée.

**ARTICLE 2 :** Ce concours est réservé gratuitement aux élèves de CM2 des écoles de Wervicq-Sud, sans condition de résidence ou de nationalité ainsi qu'aux adultes de plus de 62 ans (nés avant le 24/03/1961). Les adultes effectueront la partie des CM2 ainsi qu'une extension.

**ARTICLE 3 :** Ce concours aura lieu le jeudi 23 mars 2023 à 14h au complexe Espace 2000.

**ARTICLE 4 :** le texte sera intégralement lu avant le début de l'épreuve et une seconde lecture sera faite à la fin. Ensuite dix minutes (maximum) permettront aux participants de se relire individuellement.

**ARTICLE 5 :** le barème de correction

La ponctuation et les majuscules ne comptent pas.

Comptera pour un quart de faute toute erreur portant sur :

- Les accents aigus, graves (sauf ceux qui permettent de distinguer à de a, où de ou), circonflexes (excepté les accents circonflexes de conjugaison)
- Les trémas, les cédilles, les traits d'union

Comptera pour une demi-faute : Tout mot simple oublié ou ajouté dans la copie d'un concurrent.

Comptera pour une faute : toute autre erreur que les quarts et demi-fautes précitées, dans un mot ou dans tout élément de formation d'un mot composé.

Cas particuliers :

- La fusion erronée de deux éléments d'un mot composé (par exemple *portebonheur*) n'est pas considérée comme une faute de trait d'union, mais comme une faute entière. Il en va de même de la transformation d'un mot simple en mot composé (*porte-feuille(s)*).
- Si un mot est répété dans le texte et est écrit X fois avec la même faute d'orthographe, la faute ne sera comptée qu'une fois.
- Il sera compté une faute pour chaque mot composant un nombre qui aura été écrit en chiffres et non en toutes lettres, en dépit des indications orales qui auront été données à ce sujet au cours de la dictée.
- Si plusieurs erreurs de même nature sont relevées au sein d'un même mot, il n'en sera retenu qu'une. Le concurrent pourra toutefois être pénalisé deux fois, pour peu qu'à une faute d'usage vienne s'ajouter une entorse à la grammaire (il faut que nous *ceuillons*).

Toute autre imperfection ou contestation sera soumise à l'appréciation des correcteurs.

**ARTICLE 6 :** la remise des prix aura lieu à la médiathèque avant fin avril 2023. Les copies leur seront remises.

**ARTICLE 7 :** Les récompenses sont réparties de la manière suivante

Pour chaque école  
1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> prix : un livre  
1<sup>er</sup> au 10<sup>ème</sup> prix : une inscription individuelle gratuite  
d'un an à la médiathèque de Wervicq-Sud.

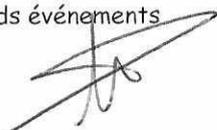
Pour les adultes  
Du 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> prix : un livre

S'il y a égalité et que le départage est nécessaire, les correcteurs sont seul juge pour le faire.

Renseignements :

Médiathèque municipale, complexe Espace 2000, avenue des Sports, 59117 Wervicq-sud  
03.20.14.59.28, [mediatheque@wervicq-sud.com](mailto:mediatheque@wervicq-sud.com), [www.mediatheque.wervicq-sud.com](http://www.mediatheque.wervicq-sud.com)  
ou Pôle solidarité, résidence L'Orée du Bois, 22 rue des Frères Hollebecque, 06.30.00.21.60, [animation-aines@wervicq-sud.com](mailto:animation-aines@wervicq-sud.com)

Monsieur Sébastien MEERPOEL,  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire délégué  
Arts, culture, grands événements  
et communication



Madame Valérie HAUTEFEUILLE  
Adjointe au Maire déléguée  
Restauration, Protocole, Fêtes et Cérémonies,  
Nouvelles Technologies et les Aînés

